



Emplois et formations dans les sports nautiques en Île-de-France

Emplois et formations dans les sports nautiques en Île-de-France

Mars 2017

IRDS (Institut Régional de Développement du Sport)
Département autonome de l'IAU île-de-France
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : 01 77 49 77 00 - Fax : 01 77 49 79 07
<http://www.irds-idf.fr>

Directrice : Claire Peuvergne
Étude réalisée par Laure Thevenot
N° d'ordonnancement : 35.16.01
Crédits photo de couverture : E. Bordes-Pages /IAU idF, CRIFCK (photo 2)

Avec la collaboration des membres du comité de pilotage : Centre de Formation Francilien des Sports Nautiques (CFFSN), Comité régional d'Île-de-France de canoë-kayak, Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (Crosif), Conseil régional Île-de-France, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) - Île-de-France, Fédération française de ski nautique et de wake-board, Ligue d'Île-de-France d'aviron, Ligue Île-de-France de voile

A la demande du CFFSN, l'IRDS en accord avec les membres de son directoire, a engagé des travaux afin de mieux connaître l'emploi, les formations et les besoins des clubs de sports nautiques dans ces domaines.

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'accompagner la réalisation des travaux comprenant des représentants du CFFSN, du Comité régional d'Île-de-France de canoë-kayak, du Crosif, du Conseil régional Île-de-France, de la DRJSCS-Île-de-France, de la Fédération française de ski nautique et de wake-board, de la Ligue d'Île-de-France d'aviron et de la Ligue Île-de-France de voile.

Chaque ligue et comité a mis à disposition de l'IRDS les informations concernant la pratique et les clubs de leur discipline (aviron, canoë-kayak, ski nautique et voile). Les informations sur l'appareil de formation et sur les éducateurs sportifs diplômés ont été transmises par la DRJSCS.

Afin de mieux connaître le fonctionnement et les besoins des clubs franciliens de sports nautiques, une enquête a été engagée auprès des clubs. Le questionnaire a été co-élaboré par les ligues et comités de chaque discipline, le CFFSN et l'IRDS. L'enquête via internet a pu être lancée en mars 2016. Elle abordait les thèmes suivants : présentation de la structure, ressources humaines, formation, besoins en formation et évolution de l'emploi.

Les ligues et comités ont apporté leur appui à la réalisation de cette enquête en informant les clubs et en les incitant à remplir le questionnaire. 6 mois après le lancement de l'enquête, les taux de réponse restent disparates selon les disciplines et peu représentatifs de l'ensemble des emplois à l'exception de l'aviron (56% des clubs ont répondu et les clubs employeurs ayant répondu représente plus de 50 emplois).

En accord avec chaque ligue et comité, l'IRDS a alors proposé de mettre à disposition une analyse des données disponibles notamment sur l'emploi et la formation pour leur discipline. Les données issues de l'enquête auprès des clubs ont également été traitées lorsque le nombre de réponse était suffisant. Ce sont l'ensemble de ces éléments que vous trouverez ci-après détaillés pour chaque sport nautique.

Sommaire

L'aviron en Île-de-France.....	6
La pratique encadrée.....	6
L'appareil de formation.....	7
Le potentiel francilien de professionnels diplômés.....	8
Principaux résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens ..	9
Le canoë-kayak en Île-de-France.....	13
La pratique encadrée.....	13
L'appareil de formation.....	14
Le potentiel francilien de professionnels diplômés.....	15
Principaux résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens	16
Le ski nautique en Île-de-France.....	19
La pratique encadrée.....	19
L'appareil de formation.....	20
Le potentiel francilien de professionnels diplômés.....	21
Quelques résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens .	22
La voile en Île-de-France.....	23
La pratique encadrée.....	23
L'appareil de formation.....	24
Le potentiel francilien de professionnels diplômés.....	25
Principaux résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens	26

L'aviron en Île-de-France

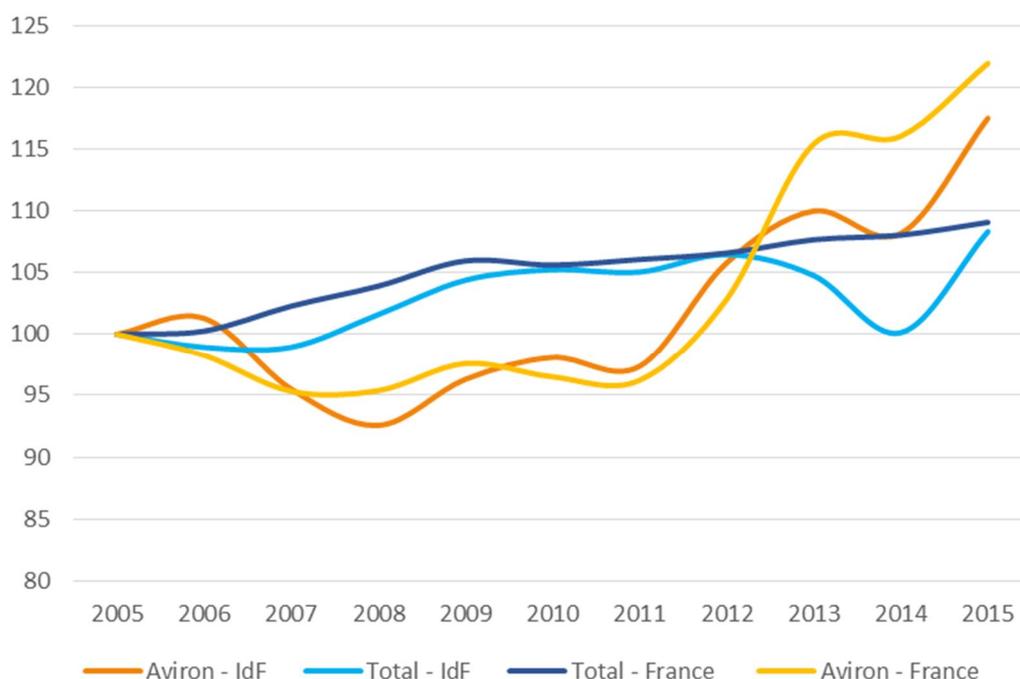
La pratique encadrée

En 2015, 8 270 licences d'aviron ont été délivrées en Île-de-France. Cela représente 18% des licences au niveau national, une proportion légèrement supérieure à la part de l'ensemble des fédérations sportives : l'Île-de-France rassemble 15% des licences sportives délivrées en France.

En Île-de-France, 37% des licences d'aviron sont détenues par des femmes (33% au niveau national). Toutes fédérations confondues, la part des licences détenues par les femmes est de 36% en Île-de-France. En 10 ans, le taux de féminisation des licences d'aviron a progressé de plus de 7 points.

En 10 ans, le nombre de licences d'aviron a progressé à un rythme plus soutenu que l'ensemble des licences sportives que ce soit en France ou en Île-de-France : +17% (+22% en France) pour une évolution d'ensemble de +8% (+9% en France). Sur l'ensemble de la période, la progression francilienne a été moins forte qu'au niveau national. Le nombre de licences d'aviron a diminué durant plusieurs années avant de repartir à la hausse depuis 2012 que ce soit au niveau francilien ou national.

Evolution des licences entre 2005 et 2015 (base 100 en 2005)

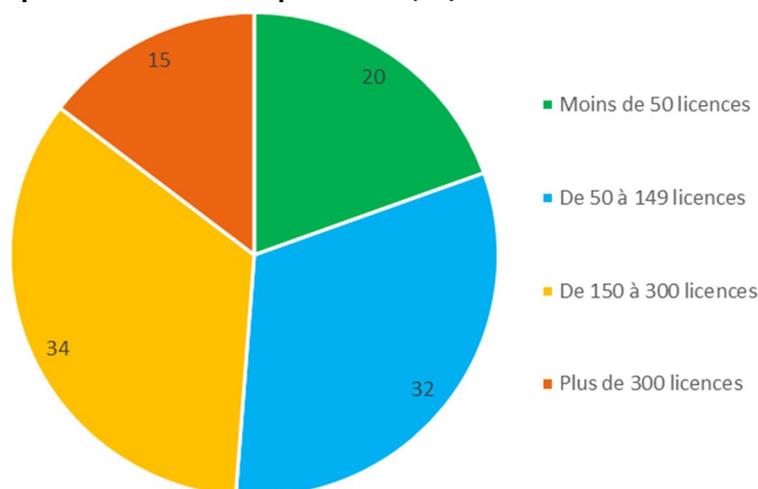


Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Meos 2005-2015

L'aviron s'exerce au sein de 43 clubs en Île-de-France soit un peu plus de 10% des clubs français (419 clubs d'aviron en France). Le nombre de clubs d'aviron est stable depuis 15 ans en Île-de-France tandis qu'il se développe au niveau national (359 clubs en 2001). En Île-de-France, l'activité supplémentaire liée à la progression du nombre de licences depuis 2012 a ainsi été gérée avec un nombre de clubs stable.

8 clubs accueillent moins de 50 licenciés. Les clubs de 50 à 149 licenciés et de 150 à 300 licenciés sont les plus fréquents (respectivement 32% et 34% des clubs franciliens).

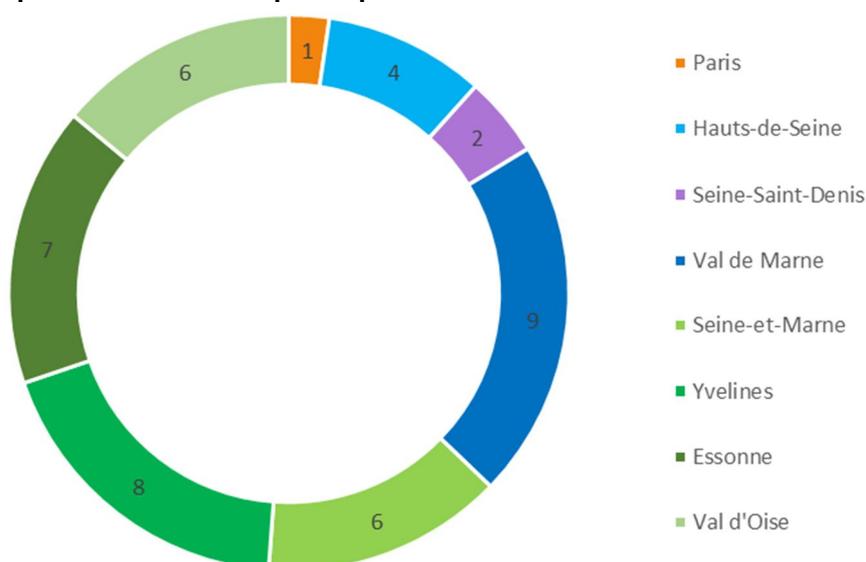
Répartition des clubs par taille (%)



Source : LIFA 2015

Le Val-de-Marne et les Yvelines accueillent le plus grand nombre de clubs, respectivement 9 et 8 clubs chacun. Les départements de grande couronne accueillent 61% des clubs. Paris et la Seine-Saint-Denis ne compte respectivement que 1 et 2 clubs d'aviron.

Répartition des clubs par département



Source : LIFA 2015

L'appareil de formation

Sur les 5 dernières années, 23 personnes ont obtenu un diplôme du ministère des Sports avec une mention aviron en Île-de-France, majoritairement des BPJEPS. Au total, 202 personnes ont été

diplômées sur cette spécialité en France. La principale région de formation en aviron est Auvergne Rhône-Alpes.

En moyenne annuelle, 34 personnes sont diplômées avec une spécialité aviron dont 4 en Île-de-France.

Les formations du Ministère des Sports spécialisés sur l'aviron 2010-2015

	Ile-de-France	France	Part de l'Ile-de-France (%)
BPJEPS Activités nautiques - Aviron	16	80	20
DEJEPS	7	95	7
DESJEPS	0	18	0
BEES 1	0	4	0
BEES 2	0	5	0
Total	23	202	11

Source : DRJSCS Île-de-France 2010-2015

Il existe également un CQP (contrat de qualification professionnelle) moniteur d'aviron. En 2015, 15 CQP ont été délivrés dont 3 à des personnes résidant en Île-de-France.

Le potentiel francilien de professionnels diplômés

Des données nouvellement traitées par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Pôle ressources national des sports de nature fournissent des informations sur les qualifications détenues par les éducateurs sportifs ayant déclaré leur activité en Île-de-France. Les éducateurs sportifs doivent se déclarer pour obtenir une carte professionnelle, nécessaire pour exercer leur métier. La détention d'une carte professionnelle est valable cinq ans. Les données fournies ici concernent des éducateurs qui se sont à un moment de leur carrière déclarés en Île-de-France mais n'y exercent peut-être plus aujourd'hui tandis que des éducateurs ayant obtenu leur carte professionnelle dans une autre région peuvent travailler en Île-de-France. D'autre part, les éducateurs sportifs sont nombreux à détenir plusieurs diplômes, parfois dans différentes spécialités sans qu'il soit possible de connaître celle(s) qu'ils encadrent effectivement. Les données fournies illustrent donc plus un potentiel d'emplois que l'emploi effectif francilien dans l'aviron.

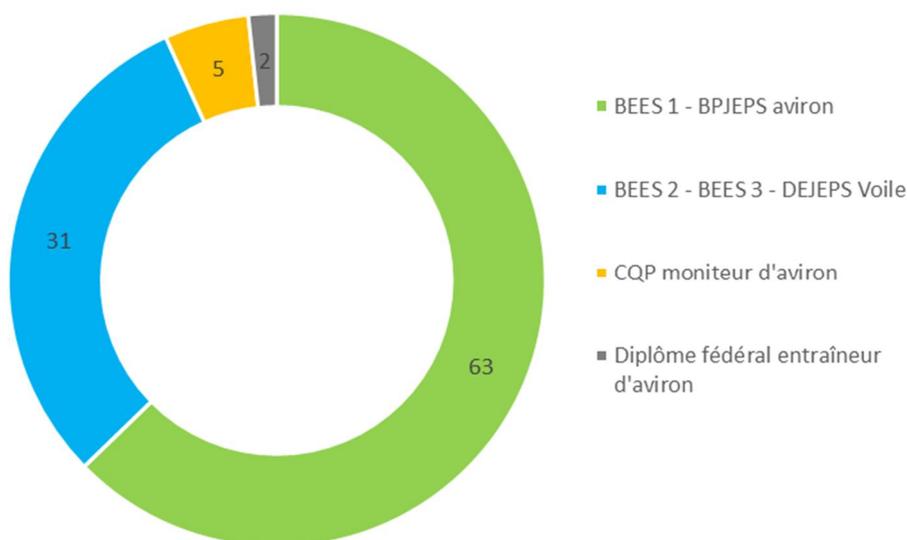
Parmi les 17 031 éducateurs ayant déclaré leur activité en Île-de-France, 59 ont déclaré détenir une qualification avec la spécialité aviron. 15% de ces éducateurs déclarés sont des femmes. 22% ont moins de 30 ans, 41% entre 30 et 40 ans et 37% ont plus de 40 ans.

63% des éducateurs sportifs avec une spécialité aviron ont comme plus haut niveau de diplôme obtenu un BEES 1 ou BJEPS aviron. Les diplômes du ministère des Sports de plus haut niveau (DEJEPS, BEES 2, BEES 3) sont détenus par 31% des éducateurs déclarés. 7% ont comme unique qualification en aviron un CQP ou un diplôme fédéral.

Au regard de l'ensemble des éducateurs sportifs toutes spécialités confondues, la proportion des diplômes de niveau III ou plus est plus répandue parmi les professionnels de l'aviron : 31% pour 25% de l'ensemble des éducateurs sportifs.

Les double cursus (différents diplômes ou dans différentes disciplines) concernent 27% des professionnels déclarés. Il s'agit notamment de personnes ayant à la fois un diplôme du ministère des Sports spécialisé sur l'aviron et sur une autre discipline (plus de la moitié des cas) ou de personnes détenant un diplôme du ministère des Sports et un diplôme de la filière STAPS.

Répartition des éducateurs selon le plus haut niveau de diplôme obtenu



Prise en compte du plus haut niveau de diplôme obtenu, en privilégiant les diplômes du ministère des Sports lorsque l'éducateur détient plusieurs diplômes

Source : DRJSCS Île-de-France, fichier EAPS des éducateurs sportifs déclarés, avril 2015 - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Meos) et Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN)

Principaux résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens

24 clubs proposant l'activité aviron ont répondu à l'enquête ce qui équivaut à un taux de réponse de 56%. Les informations fournies ci-dessous peuvent être considérées comme relativement représentatives du fonctionnement de l'ensemble des clubs franciliens.

Informations sur l'activité des clubs

La quasi-totalité des clubs répondants ont indiqué une ou deux communes franciliennes différentes comme point de départ de leur activité. 9 clubs ont indiqué avoir des lieux de pratique en dehors de l'Île-de-France mobilisant le matériel ou l'encadrement du club, ces activités concernant 700 pratiquants à l'année. 79% des clubs accueillent à la fois des pratiquants licenciés et des pratiquants non licenciés

16 clubs accueillent des groupes scolaires plusieurs fois par mois. 11 clubs accueillent des groupes centres de loisirs, le plus souvent moins de 3 fois par mois. 12 clubs accueillent des groupes de personnes en situation de handicap, les 3/4 le font moins de 3 fois par mois. 7 clubs accueillent d'autres types de publics.

Informations sur le fonctionnement des clubs

Les 24 clubs répondants ont le statut d'association et fonctionnent plus de 10 mois dans l'année. Leurs budgets annuels varient de 2 000 à 650 000 euros, cette fourchette s'expliquant par les différences de taille de club, du recours à l'emploi et des projets associatifs. Le budget médian est de 115 000 euros (la moitié des clubs fonctionnent avec plus, la moitié avec moins).

Sur les 21 clubs ayant renseigné le type de ressources, tous bénéficient de subventions publiques. La part des subventions publiques varient de 1% à 71% du budget annuel (en lien avec les projets et types de publics accueillis dans les clubs).

Le nombre de bénévoles investis dans les clubs varie de 9 à 70 bénévoles selon la taille du club. Pour la moitié des clubs, le fonctionnement est assuré par moins de 20 bénévoles. En ne considérant que les

bénévoles réguliers, leur nombre varie de 3 à 35 selon les clubs. Parmi les bénévoles réguliers, la majorité (57%) assurent les activités d'encadrement du club.

Informations sur l'emploi

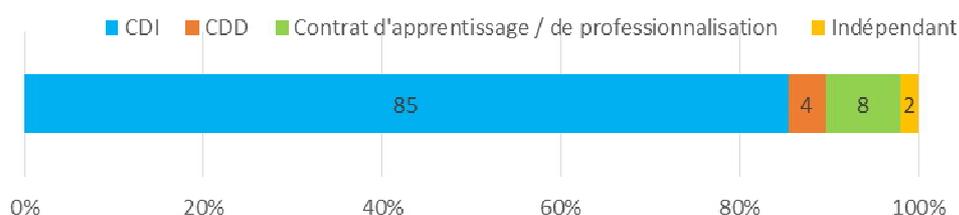
79% des clubs ayant répondu au questionnaire ont recours à l'emploi (19 clubs).

Parmi les 5 clubs actuellement non employeur, 2 l'ont été par le passé. L'un d'eux évoque la difficulté à trouver un entraîneur comme motif d'arrêt du recours à l'emploi.

Les 19 clubs employeurs emploient 51 personnes (bonne représentativité si l'on rapproche ce chiffre du potentiel d'emplois d'éducateurs sportifs déclarés en Île-de-France qui est de 59 personnes).

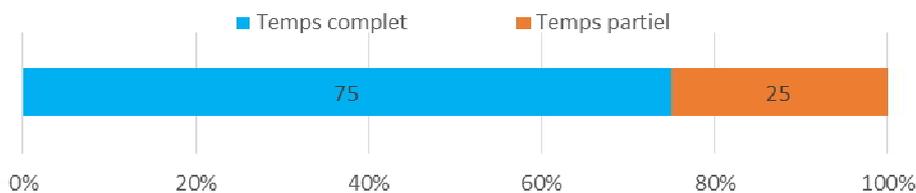
Répartition des emplois selon leurs caractéristiques – informations concernant 48 emplois

Type de contrat de travail



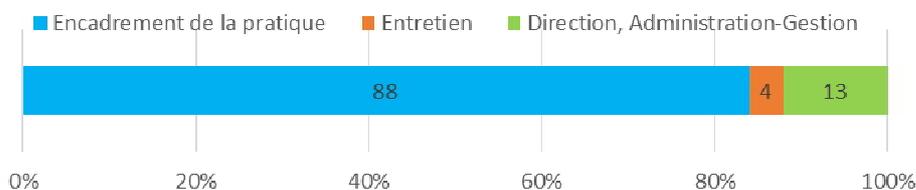
27% des emplois sont des emplois aidés (13 emplois ; emploi d'avenir, emploi tremplin, emploi CNDS, CUI-CAE, CUI-CIE)

Temps de travail



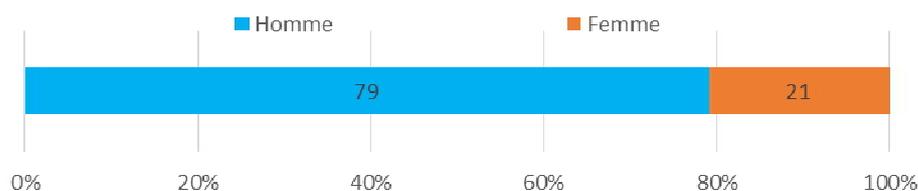
Les contrats très courts ne sont pas les plus fréquents : seuls 3 contrats concernent des durées de moins de 10 heures par semaine (5 entre 10h et 20, 4 entre 20h et temps complet)

Activité principale

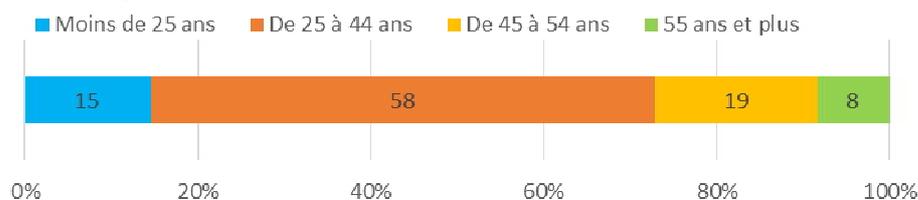


Parmi les 42 postes d'encadrement, 14 ont au moins une activité secondaire (entretien, administration). Les postes de direction renseignés (2 postes) assurent également une activité d'encadrement de la pratique.

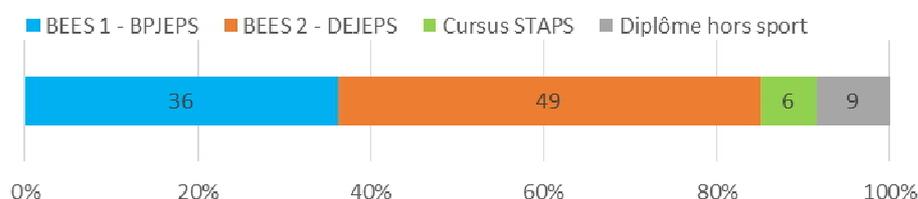
Sexe des personnes en emploi



Tranche d'âge des personnes en emploi



Plus haut niveau de diplôme obtenu



Informations sur les besoins en formation

Sur les 19 clubs employeurs, 16 ont eu des salariés ayant suivi une formation au cours des 3 dernières années. Ces formations ont concerné 32 salariés. Les formations ont porté sur des compétences concernant les techniques sportives (7 formations), le sport santé (6 formations), l'accueil de publics spécifiques (5 formations), l'acquisition de diplômes du ministère des Sports (4 formations). Des formations mixant aviron avec d'autres sports ou des formations techniques (biométrie, permis E) ont également été mentionnées.

10 clubs ont indiqué avoir eu recours à l'OPCA de la branche (organisme paritaire collecteur agréé) pour les accompagner dans leurs actions de formation.

Besoins en formation pour les 3 prochaines années concernant à la fois les salariés et les bénévoles

Type de formation	Nombre de personnes concernées
Acquisition diplômes DEJEPS - DESJEPS	4
Acquisition diplômes BPJEPS	6
Autres qualifications permettant l'encadrement de la pratique	24
Administration-gestion	9
Sécurité	17
Formation en lien avec l'accueil de publics spécifiques	20
Autres	8

Informations sur les mouvements de personnels et les freins à l'embauche

Au cours des 3 dernières années, 10 postes d'encadrement en CDI ont été créés concernant 6 clubs. Au cours de la même période, 8 remplacements de poste en CDI ont été également eu lieu ainsi que le recrutement de 5 personnes en CDD. Aucun mouvement de personnel n'a concerné les postes sur d'autres activités principales que l'encadrement.

Pour les deux années à venir, 10 créations de postes en CDI pour l'encadrement de la pratique sont envisagés concernant 8 clubs déjà employeurs. 3 remplacements de poste d'encadrement en CDI sont également prévus et un recrutement en CDD.

Sans considérer les aspects financiers, les clubs répondants estiment à 14 emplois à temps complet (35h) les besoins en emploi non satisfaits sur des postes d'encadrement de la pratique. Concernant les activités administratives et de gestion, les besoins en emplois non satisfaits sont estimés à entre 5 et 6 emplois à temps complet.

Sur les 21 clubs ayant répondu à la question sur les éventuels freins au recrutement de nouvelles personnes, 18 ont indiqué comme principal frein la capacité financière de la structure insuffisante pour embaucher. La seconde difficulté, évoquée par 7 clubs est le manque de diplômés. Viennent ensuite les difficultés d'accès au logement (5 clubs), les difficultés d'encadrement d'emploi salarié par des dirigeants bénévoles (4 clubs).

Les commentaires libres laissés par les clubs

Clubs non employeur

- Nous avons toujours fait le choix d'un fonctionnement reposant sur le bénévolat. Notre politique tarifaire basse est également un choix qui ne nous permet pas d'embaucher à l'heure actuelle. Si nous voulions embaucher, le montant des cotisations serait tel que la plupart de nos membres quitteraient le club.
- Le club manque d'une structure d'accueil convenable et d'un nombre de licenciés permettant l'embauche d'un permanent pour soulager les bénévoles.

Clubs employeurs

- Notre association est implantée seulement depuis 1 an, tout est à faire pour développer l'activité et embaucher un salarié à temps plein.
- Le soutien des communes et du département est de plus en plus réduit ce qui réduit d'autant notre marge de manœuvre. L'approche du CNDS, pour demander des aides, pour un club comme le nôtre n'est pas très limpide.
- Importance de caler les confirmations d'aide à l'emploi dans le timing des recrutements. Les demandes de subventions et d'aides sont trop figées dans le temps pour permettre des décisions rapides de recrutement.
- Nous avons développé fortement notre activité pour répondre aux besoins et demandes des politiques publiques principalement orientées vers le lien social (public quartiers prioritaires, femmes, handicapés, personnes bénéficiaires du RSA). En retour, le soutien financier sur nos actions n'a pas évolué, à l'image de la subvention CNDS par contre la charge administrative a explosé. Ceci a nécessité de réorienter les attributions d'un cadre sportif vers plus de responsabilités administratives et de gestion, donc de diminuer la capacité d'encadrement.

Le canoë-kayak en Île-de-France

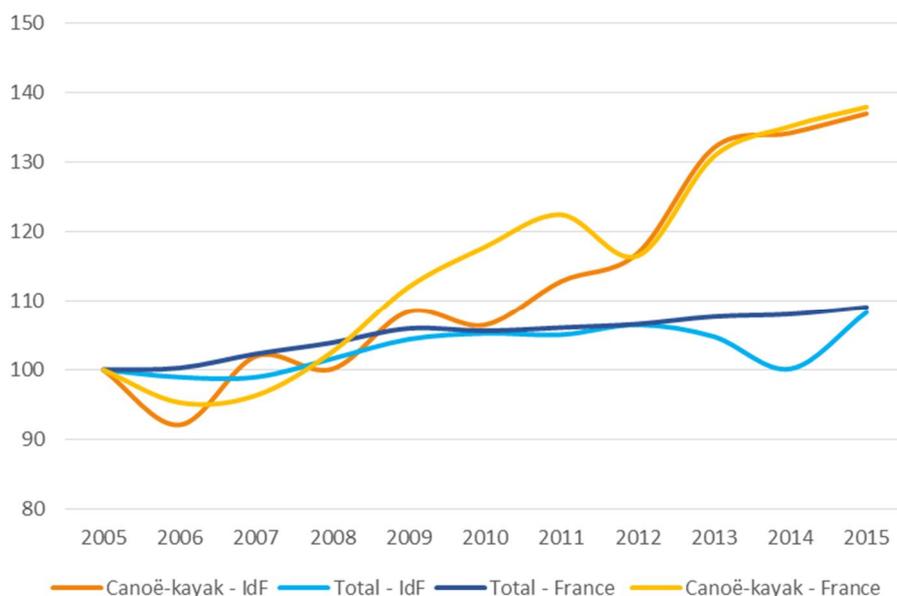
La pratique encadrée

En 2015, 3 790 licences de canoë-kayak ont été délivrées en Île-de-France. Cela représente 8% des licences françaises, une proportion nettement plus faible que pour l'ensemble des fédérations sportives : l'Île-de-France rassemble 15% des licences sportives délivrées en France.

En Île-de-France, 29% des licences canoë-kayak sont détenues par des femmes (30% au niveau national). Toutes fédérations confondues, la part des licences détenues par les femmes est de 36% en Île-de-France. En 10 ans, le taux de féminisation des licences de canoë-kayak a progressé de 5 points.

En 10 ans, le nombre de licences de canoë-kayak a augmenté à un rythme nettement plus soutenu que l'ensemble des licences sportives que ce soit au niveau francilien ou français : +37% (+38% en France) pour une évolution d'ensemble de +8% (+9% en France). Dans un premier temps 2005-2007, le canoë-kayak a perdu des licences. Depuis 2008, la progression des licences n'a été interrompue que sur 1 année (légère baisse en 2010 en Île-de-France, 2012 en France).

Evolution des licences entre 2005 et 2015 (base 100 en 2005)

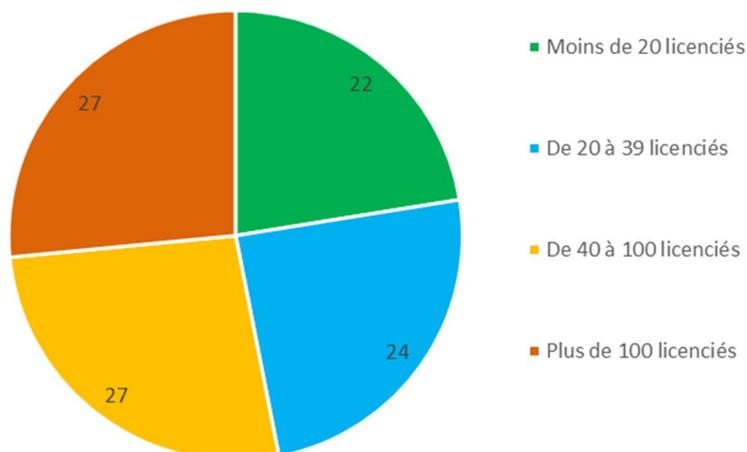


Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Meos 2005-2015

L'activité canoë-kayak s'exerce au sein de 51 clubs en Île-de-France soit 7% des clubs français (710 clubs de canoë-kayak en France). Le nombre de clubs de canoë-kayak est stable depuis 10 ans que ce soit au niveau francilien ou national. L'activité supplémentaire liée à la progression du nombre de licences a ainsi été gérée avec un nombre de clubs stable.

De nombreux clubs de moins de 20 licenciés existent (22% des clubs). 27% des clubs ont plus de 100 licenciés. Le plus grand club accueille 320 licenciés par an.

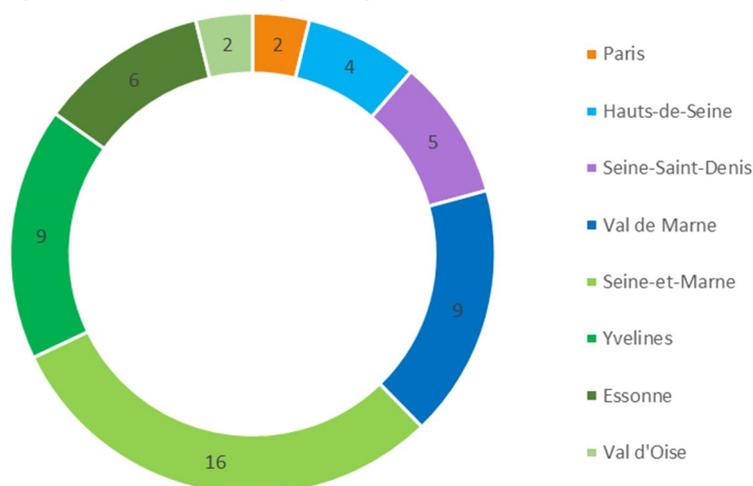
Répartition des clubs par taille (%)



Source : CRIFCK 2015

37% des clubs sont localisés dans le cœur de la région (Paris et départements de petite couronne), surtout dans le Val de Marne. La Seine-et-Marne, département très étendu avec de nombreux cours d'eau, accueille 16 clubs de canoë-kayak. Les Yvelines et l'Essonne disposent respectivement de 9 et 6 clubs tandis que seuls 2 clubs sont implantés dans le Val d'Oise.

Répartition des clubs par département



Source : CRIFCK 2016

L'appareil de formation

Sur les 5 dernières années, 38 personnes ont obtenu un diplôme du ministère des sports avec une mention canoë-kayak en Île-de-France, majoritairement des BPJEPS. Au total, 1 077 personnes ont été diplômées sur cette spécialité en France. De nombreuses régions proposent des formations spécialisées sur le canoë-kayak, les principales en volume de diplômés sont PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et la Bretagne.

En moyenne, 179 personnes sont diplômées chaque année avec une spécialité canoë-kayak dont 6 en Île-de-France.

Les formations du Ministère des Sports spécialisés sur le canoë-kayak 2010-2015

	Nombre de diplômés Ile-de-France	Nombre de diplômés France	Part de l'Ile-de-France (%)
BPJEPS	30	504	6
DEJEPS	8	326	2
DESJEPS	0	15	0
BEES 1	0	216	0
BEES 2	0	16	0
Total	38	1077	3.5

Source : DRJSCS Île-de-France 2010-2015

Il existe également un CQP (contrat de qualification professionnelle) moniteur de canoë-kayak. 188 CQP ont été délivrés en 2015 dont 7 à des personnes résidant en Île-de-France.

Le potentiel francilien de professionnels diplômés

Des données nouvellement traitées par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Pôle ressources national des sports de nature fournissent des informations sur les qualifications détenues par les éducateurs sportifs ayant déclaré leur activité en Île-de-France. Les éducateurs sportifs doivent se déclarer pour obtenir une carte professionnelle, nécessaire pour exercer leur métier. La détention d'une carte professionnelle est valable cinq ans.

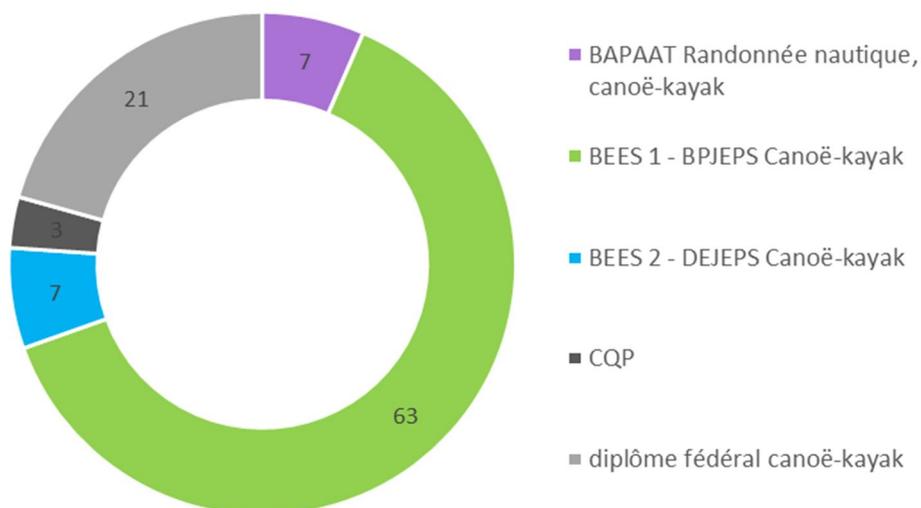
Les données fournies ici concernent des éducateurs qui se sont à un moment de leur carrière déclarés en Île-de-France mais n'y exercent peut-être plus aujourd'hui tandis que des éducateurs ayant obtenu leur carte professionnelle dans une autre région peuvent travailler en Île-de-France. D'autre part, les éducateurs sportifs sont nombreux à détenir plusieurs diplômes, parfois dans différentes spécialités sans qu'il soit possible de connaître celle(s) qu'ils encadrent effectivement. Les données fournies illustrent donc plus un potentiel d'emplois que l'emploi effectif francilien dans le canoë-kayak.

Parmi les 17 031 éducateurs ayant déclaré leur activité en Île-de-France, 92 ont un diplôme avec une mention canoë-kayak. 82 sont des hommes (soit 89% des professionnels déclarés). 43% des éducateurs a entre 30 et 40 ans, 21% ont moins de 30 ans. 36% ont plus de 40 ans.

La majorité des éducateurs encadre la pratique avec comme plus haut niveau de diplôme un BEES 1 – BPJEPS (majoritairement des BEES 1). Ainsi 63% des éducateurs de canoë-kayak ont un diplôme de niveau IV, proportion comparable à celle de l'ensemble des éducateurs sportifs franciliens toutes spécialités confondues (64%). La proportion des personnes encadrant avec un BAPAAT ou un diplôme fédéral sont plus élevées dans le canoë-kayak que pour l'ensemble des éducateurs franciliens : 21% des éducateurs de canoë-kayak encadrent la pratique avec un diplôme fédéral, 7% avec un BAPAAT. Pour l'ensemble des éducateurs ces proportions sont respectivement de 2% et 0.4%. En parallèle, les niveaux de qualification III ou plus (Bac+ 2 et plus) sont moins présents parmi les éducateurs de canoë-kayak francilien que pour l'ensemble des éducateurs sportifs.

Les double cursus (différents diplômes ou dans différentes disciplines) concernent 39% des professionnels déclarés : il s'agit soit de personnes ayant un diplôme de la filière STAPS en plus d'une qualification spécialisée sur le canoë-kayak soit de personnes ayant des diplômes du ministère des sports de niveau IV dans plusieurs spécialités (canoë-kayak et notamment natation, APS) ou plusieurs BAPAAT. Le dernier cas de figure concerne des professionnels ayant à la fois un diplôme du ministère des sports et un diplôme fédéral.

Répartition des éducateurs selon le plus haut niveau de diplôme obtenu



Prise en compte du plus haut niveau de diplôme obtenu, en privilégiant les diplômes du ministère des Sports lorsque l'éducateur détient plusieurs diplômes

Source : DRJSCS Île-de-France, fichier EAPS des éducateurs sportifs déclarés, avril 2015 - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Meos) et Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN)

Principaux résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens

27 clubs franciliens de canoë-kayak ont répondu à l'enquête ce qui correspond à un taux de réponse de 54%.

Informations sur l'activité des clubs

20 clubs fonctionnent et accueillent des pratiquants plus de 10 mois dans l'année. Seul un club est ouvert moins de 6 mois.

La majorité des clubs accueillent à la fois des pratiquants licenciés ou non licenciés. Seuls 3 clubs n'accueillent que des pratiquants licenciés. 9 clubs accueillent plus de 200 pratiquants non licenciés par an. 10 accueillent des groupes scolaires et 12 clubs accueillent des centres de loisirs. 7 clubs accueillent des groupes de personnes en situation de handicap.

12 clubs ont indiqué avoir 6 lieux de pratique ou plus en Île-de-France (45%). Seuls 6 clubs ont 1 ou 2 lieux de pratique (22%). La majorité (24 clubs) a également des lieux de pratique hors de la région francilienne.

Informations sur le fonctionnement des clubs

Le fonctionnement des clubs varie selon le projet du club, le type de pratiquants accueillis (haut niveau, groupe...), le nombre de pratiquants, le recours à l'emploi...

Le budget médian des clubs ayant répondu à l'enquête est de 10 000 euros (50% des clubs fonctionnent avec moins, 50% avec plus de 10 000 euros par an). Les budgets annuels varient de 800 euros à 199 000 euros.

Concernant la nature des ressources, 24 clubs ont fourni des renseignements. Seul un club ne perçoit pas de subvention communale. Le montant des subventions communales perçues varie de 500 euros à

plus de 60 000 euros. 6 clubs ont une subvention de l'Etat (de 1600 à 48 010 euros), 5 clubs ont une subvention régionale (de 100 à 20 000 euros), 16 clubs ont une subvention départementale (de 300 à 23 000 euros).

Les clubs de canoë-kayak fonctionnent grâce à l'investissement de nombreux bénévoles. Le nombre de bénévoles investis dans les clubs répondants varie de 3 à 45. Le nombre de bénévoles réguliers varie de 1 à 26 selon les clubs. Entre 1 et 6 bénévoles par club détiennent une formation permettant l'encadrement de la pratique sportive. En moyenne, sur les 27 clubs répondants, 4 bénévoles assurent l'encadrement de la pratique.

Informations sur l'emploi

Seuls 5 clubs ont actuellement recours à l'emploi. 4 clubs supplémentaires ont indiqué avoir eu recours à l'emploi au cours des 10 dernières années. La principale raison évoquée pour ne plus recourir à l'emploi est le manque ou l'instabilité des ressources.

Les 5 clubs actuellement employeurs embauchent 10 personnes (de 1 à 3 emplois par club).

Répartition des emplois selon leurs caractéristiques

Type de contrat	Activités exercés	Profil socio-démographique	Formation
CDI : 6 CDI intermittent : 1 CDD en emploi aidé : 1 Indépendant : 2 5 contrats à temps complet 5 contrats à temps partiel (dont 3 de moins de 5h/semaine)	10 postes ayant l'encadrement comme activité principale ; 5 sont associés à des fonctions administration-gestion, 1 à l'entretien	Uniquement des hommes 6 ont de 25 à 34 ans 1 de 35 à 44 ans 3 de 45 à 54 ans	7 personnes ont un BEES 1 /BPJEPS 3 ont un BEES 2 /DESJEPS

Informations sur les besoins en formation

4 salariés appartenant à 2 clubs ont suivi une formation au cours des 3 dernières années (dont une formation en informatique et une pour le monitorat fédéral).

Concernant les besoins en formation, pour des bénévoles ou des personnes en emploi, 6 structures ont indiqué des besoins de formation ministère des Sports (BPJEPS, DESJEPS ou DEJEPS) concernant 9 personnes. 20 clubs ont indiqué des besoins dans d'autres types de formation permettant l'encadrement de la pratique concernant 55 personnes. 12 clubs ont également indiqué des besoins pour des formations de sécurité concernant 45 personnes. 8 clubs ont indiqué des besoins en formation en direction de l'accueil de publics spécifiques concernant 10 personnes.

Informations sur les mouvements de personnels et les freins à l'embauche

Au sein des 5 structures employeuses, il y a eu très peu de mouvements de personnels au cours des 3 dernières années (1 création de poste en CDI et 4 recrutements en CDD). Pour les 2 prochaines années, 2 recrutements en CDD sont envisagés, 1 recrutement service civique, 1 sous une autre forme.

21 clubs sur 24 répondants ont indiqué comme frein principal à l'embauche la capacité financière de la structure avec peu de perspectives de développement de l'activité. 8 clubs ont retenu comme second frein les difficultés d'encadrement d'emploi salarié par des bénévoles (manque de temps ou manque de compétences). Le manque de diplômés a été mentionné par 6 clubs. La rémunération insuffisante a également été mentionnée par 5 clubs parmi les 3 premiers freins à l'embauche.

Les commentaires libres laissés par les clubs (uniquement des clubs non employeurs)

- Malgré les portes ouvertes réalisées par le club, pas de nouveaux adhérents, situation stagnante.
- Les freins essentiels à la création d'emploi dans l'association sont en priorité l'assurance d'avoir des revenus suffisants pour maintenir l'emploi dans le temps (plus de 3/4 ans -aides à l'emploi...) sans prendre sur l'essentiel : la vie sportive du club et ses résultats. Ensuite, les diplômés délivrés aux futurs cadres sont totalement déconnectés de nos besoins réels et ""offerts" à de trop jeunes personnes (comment être responsable d'un groupe de jeunes 15/18 ans quand on en a à peine plus ? où est l'expérience de vie pour aider un groupe de Femmes ayant été très malade ?).
- Les forces internes dans l'association : compétences en Formation Sportives - Gestion - Administration - Informatique - Coaching - Tourisme etc. ... (membres diplômés grandes écoles ...)
- Notre structure a pour lieu de pratique principale une Île de loisirs régionale sur laquelle un projet de nouvelle Base Nautique est en cours. A l'heure actuelle, notre rattachement à cette structure n'est pas prévu au risque de voir notre association disparaître. Pas de soutien de la région, du département, de la fédération. Par ailleurs, l'accès à l'eau sur le site n'est pas gratuit, loin s'en faut et nous ampute grandement la mise en projet d'amélioration de nos conditions de pratique et d'accueil. Il serait opportun et nécessaire que la région et la fédération se penche sur ce problème qui est un frein au développement des activités nautiques.
- Animé uniquement par des bénévoles et noyés par des contraintes administratives toujours plus nombreuses, il devient de plus en plus difficile de faire fonctionner correctement ce genre d'association.
- Le club manque de moyens financiers : achat de nouveau matériel, besoin d'un nouveau véhicules 9 places...
- Les demandes d'activité CK sont nombreuses et les besoins potentiels très importants, mais il est impossible de les satisfaire pour cause d'absence d'offre de vacataires. De même, il est impossible "d'amorcer" la pompe financière permettant le recrutement d'un permanent. Le restant à payer pour un emploi aidé est trop important pour le peu de ressources dont nous disposons. Or sans passer par une source de financement interne avec la baisse des subventions, nous ne faisons au mieux que survivre.
- Nous sommes un club de kayak dans une ville qui ne compte pas de rivière ou de lac. Nous avons un créneau horaire dans une piscine qui est déjà surchargée. Donc notre vraie difficulté n'est pas financière ni même humaine, elle est géographique.
- Petite structure fédérale fonctionnant le WE en parallèle avec une grosse structure fonctionnant à l'année

Le ski nautique en Île-de-France

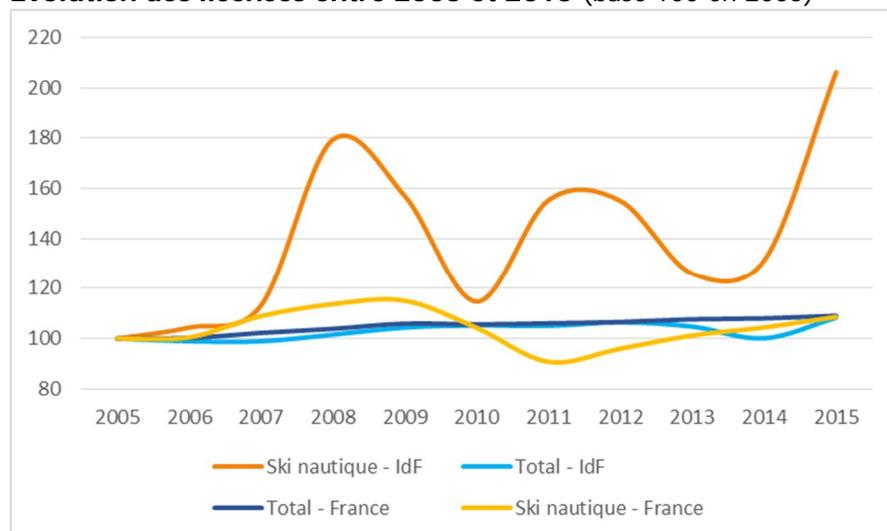
La pratique encadrée

En 2015, 5 225 licences de ski nautique ont été délivrées en Île-de-France. Cela représente 30% des licences françaises. L'Île-de-France ne rassemble que 15% des licences toutes fédérations confondues, le ski nautique est ainsi relativement bien représenté dans la région francilienne.

35% des licences de ski nautique sont détenues par des femmes. Leur part a augmenté de 2 points en 10 ans. Le taux de féminisation de la discipline est légèrement supérieur en Île-de-France au regard du taux national (33%).

Les licences délivrées en ski nautique en Île-de-France évoluent à un rythme nettement plus soutenu que celles délivrées en France ou pour l'ensemble des sports : le nombre de licences franciliennes de ski nautique a plus que doublé entre 2005 et 2015 alors que le nombre de licences de ski nautique augmentaient de 8% au niveau national, ordre de grandeur comparable à l'évolution de l'ensemble des licences franciliennes ou au niveau national. Néanmoins cette croissance n'est pas linéaire : les licences de ski nautique augmentent jusqu'en 2008 puis baissent en 2009-2010, ré-augmentent les deux années suivantes pour connaître à nouveau une baisse avant de remonter en 2015. Les pics de licences seraient liés à des opérations ponctuelles (découverte de la discipline, stages d'été...).

Evolution des licences entre 2005 et 2015 (base 100 en 2005)

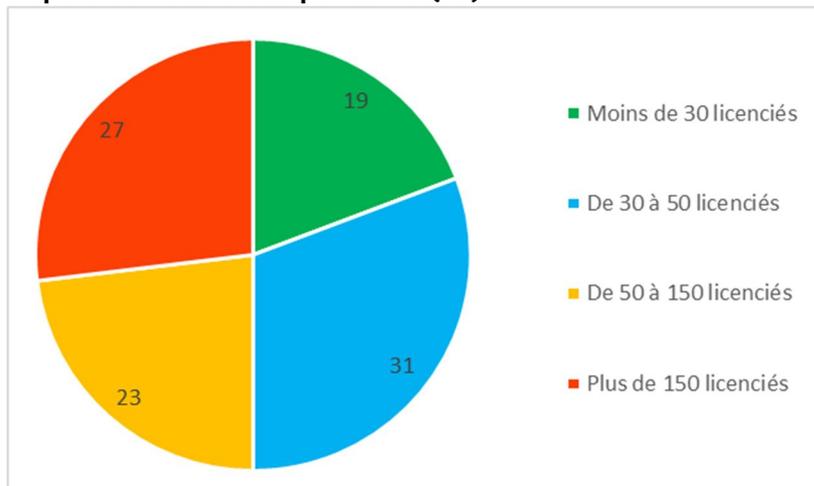


Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Meos 2005-2015

L'activité ski nautique peut se pratiquer au sein de 24 clubs franciliens. Depuis une dizaine d'année, le nombre de clubs franciliens oscillent entre 22 et 25 clubs tandis que le nombre de clubs diminue au niveau national (-17% en 10 ans). Si la région francilienne concentre une part importante des licences, elle ne rassemble que 15% des clubs de ski nautique (163 clubs au niveau national).

La moitié des clubs accueillent moins de 50 licenciés par an. 27% en accueillent plus de 150. Le plus gros club regroupe plus de 1 000 licenciés.

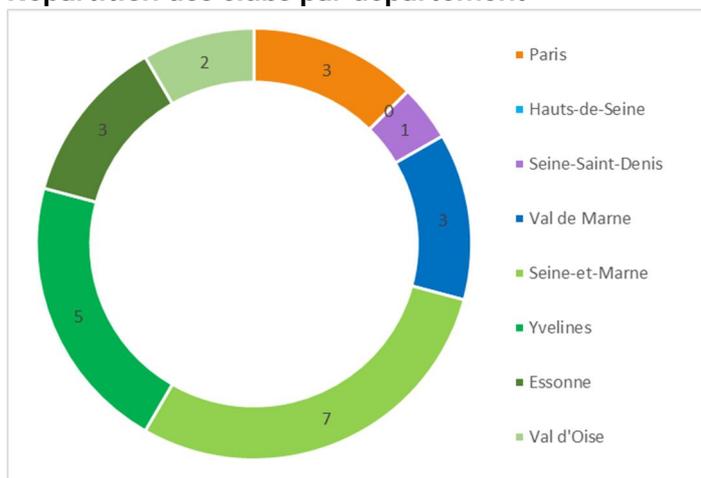
Répartition des clubs par taille (%)



Source : FFSNW 2015

Au niveau de leur localisation, les clubs sont surtout implantés en Seine-et-Marne et dans les Yvelines (la moitié des clubs franciliens). Paris et le Val de Marne compte 3 clubs tandis qu'aucun club n'est présent dans les Hauts-de-Seine et un seul en Seine-Saint-Denis.

Répartition des clubs par département



Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Meos 2015

L'appareil de formation

Sur les 5 dernières années, 84 personnes ont obtenu un diplôme du ministère des sports avec une mention ski nautique en Île-de-France. Au total, 251 personnes ont été diplômées sur cette spécialité en France. L'Île-de-France est la principale région de formation avec 40% des BPEJPS ski nautique et 50% des DEJEPS. Seules 7 régions proposent des formations avec mention ski nautique (surtout PACA et Pays-de-Loire).

En moyenne, 42 personnes sont diplômées chaque année avec une spécialité ski nautique dont 14 en Île-de-France.

A noter qu'un CQP (certificat de qualification professionnelle) Accompagnateur en téléski nautique a été inscrit au répertoire national des certifications professionnelles en septembre 2016.

Les formations du Ministère des Sports spécialisés sur le ski nautique 2010-2015

	Nombre de diplômés Ile-de-France	Nombre de diplômés France	Part de l'Ile-de-France (%)
BPJEPS Ski nautique	78	194	40
DEJEPS Ski nautique	6	12	50
BEES 1 Ski nautique	0	45	0
Total	84	251	33

Source : DRJSCS Île-de-France 2010-2015

Le potentiel francilien de professionnels diplômés

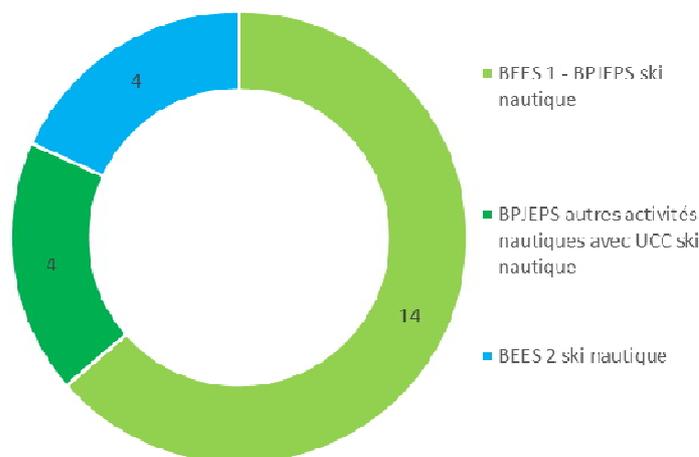
Des données nouvellement traitées par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Pôle ressources national des sports de nature fournissent des informations sur les qualifications détenues par les éducateurs sportifs ayant déclaré leur activité en Île-de-France. Les éducateurs sportifs doivent se déclarer pour obtenir une carte professionnelle, nécessaire pour exercer leur métier. La détention d'une carte professionnelle est valable cinq ans.

Les données fournies ici concernent des éducateurs qui se sont à un moment de leur carrière déclarés en Île-de-France mais n'y exercent peut-être plus aujourd'hui tandis que des éducateurs ayant obtenu leur carte professionnelle dans une autre région peuvent travailler en Île-de-France. D'autre part, les éducateurs sportifs sont nombreux à détenir plusieurs diplômes, parfois dans différentes spécialités sans qu'il soit possible de connaître celle(s) qu'ils encadrent effectivement. Les données fournies illustrent donc plus un potentiel d'emplois que l'emploi effectif francilien dans le ski nautique.

Parmi les 17 031 éducateurs ayant déclaré leur activité en Île-de-France, 22 ont un diplôme avec une mention ski nautique. 20 sont des hommes. La moitié des éducateurs a entre 30 et 40 ans, 18% ont moins de 30 ans. 32% ont plus de 40 ans.

La majorité des éducateurs encadre la pratique avec comme plus haut niveau de diplôme un BPJEPS mention ski nautique. 80% des éducateurs ont un diplôme de niveau IV (BPJEPS ou BEES 1). Les double cursus (différents diplômes ou dans différentes disciplines) ne sont pas fréquents : 3 éducateurs ont à la fois un BEES 1 ski nautique et un BEES 1 natation. Parmi ces derniers, un éducateur détient également un DEUG STAPS.

Diplômes détenus par les professionnels ayant déclaré leur activité en Île-de-France



Prise en compte du plus haut niveau de diplôme obtenu, en privilégiant les diplômes du ministère des Sports lorsque l'éducateur détient plusieurs diplômes

Source : DRJSCS Île-de-France, fichier EAPS des éducateurs sportifs déclarés, avril 2015 - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Meos) et Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN)

Quelques résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens

8 clubs ont répondu au questionnaire dont un club hors Île-de-France. Ce petit nombre de réponses ne permet pas de généraliser les observations ci-dessous à l'ensemble des établissements franciliens proposant l'activité ski nautique.

Informations sur le fonctionnement des clubs

Tous les clubs répondants ont le statut d'association. 4 clubs fonctionnent moins de 6 mois de l'année. Seuls 2 clubs accueillent des groupes ou un autre public que des pratiquants en individuel.

Les 6 clubs ayant renseigné leur budget indique des ressources allant de 800 euros à 43 000 euros ceci étant lié à des tailles et des projets de clubs différents.

Les clubs fonctionnent grâce à l'investissement de bénévoles : leur nombre varie selon les clubs de 1 à 20 bénévoles.

Informations sur l'emploi

1 club a indiqué avoir recours à l'emploi. Pour les autres répondants, l'activité d'encadrement sportif est entièrement assuré par des bénévoles (de 1 à 8 bénévoles).

1 club a indiqué avoir été employeur au cours des 10 dernières années mais l'a remplacé par un bénévole
2 autres clubs ont indiqué avoir accueilli un stagiaire au cours de l'année (stages intégrés à une formation diplômante)

Informations sur les besoins en formation et les freins au recrutement

Concernant les besoins en formation : 4 clubs ont indiqué des besoins dans le domaine de la sécurité (pour 11 personnes), 5 clubs des besoins pour l'obtention du BPJEPS (5 personnes), 3 clubs pour d'autres diplômes permettant l'encadrement (6 personnes) 2 clubs pour l'administration gestion (2 personnes)

2 clubs ont estimé avoir un besoins en emploi à 20-25 heures d'activité par semaine (lorsque la structure est en activité).

5 clubs ont indiqué avoir une capacité financière insuffisante pour envisager une embauche.

La voile en Île-de-France

La pratique encadrée

En 2015, 48 520 licences de voile ont été délivrées en Île-de-France. Cela représente 17% des licences au niveau national, une proportion légèrement supérieure à la part de l'Île-de-France pour l'ensemble des fédérations sportives : l'Île-de-France rassemble 15% des licences sportives délivrées en France. 80% des licenciés franciliens pratiquent en dehors de l'Île-de-France¹.

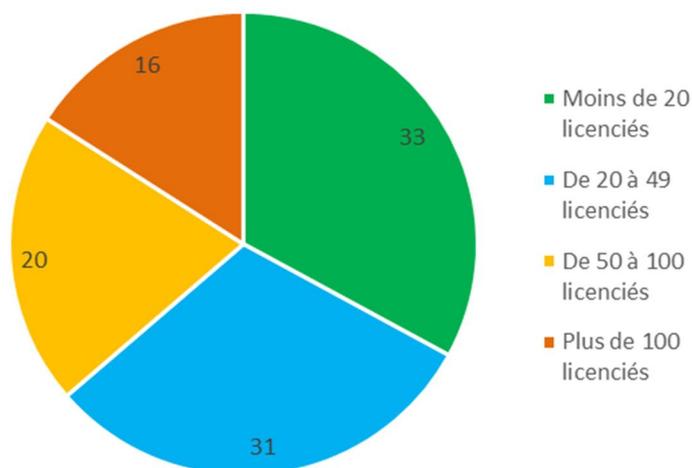
En Île-de-France, 35% des licences voile sont détenues par des femmes (34% au niveau national). Toutes fédérations confondues, la part des licences détenues par les femmes est de 36% en Île-de-France.

Des changements dans l'élaboration des statistiques du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports biaisent l'analyse de l'évolution des licences de voile sur longue période (passage d'un comptage du nombre de licences au club à un comptage prenant en compte le lieu de résidence des licenciés). Depuis 2012, date du changement de système de comptage, le nombre de licences délivrées pour la voile a augmenté de 1.8% en Île-de-France et de 3.3% au niveau national.

95 clubs de voile sont localisés en Île-de-France soit 10% des clubs français (924 clubs de voile en France). Le nombre de clubs de voile est stable depuis 10 ans au niveau francilien tandis qu'au niveau national le nombre de club a diminué de 8%.

Les clubs de moins de 50 licenciés sont majoritaires : ils représentent 64% des clubs franciliens. 16% des clubs ont plus de 100 licenciés. Le plus grand club accueille 390 licenciés par an.

Répartition des clubs par taille (%)

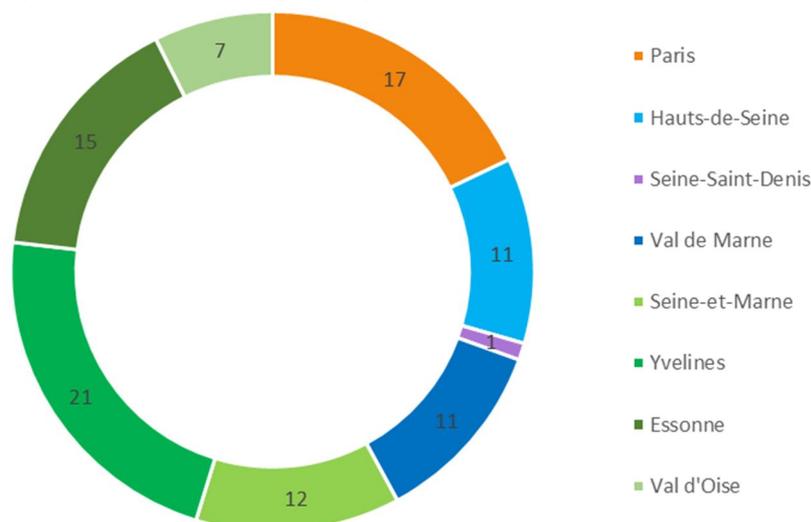


Source : ligue Île-de-France de voile 2014

¹ Selon l'enquête sur la pratique sportive des franciliens de l'IRDS (EPSF 2007-2012), 47% des pratiquants de voile font cette activité de manière encadrée. Seuls 2% s'y adonnent au moins une fois par semaine. 61% des pratiquants de voile sont des hommes, 52% ont entre 35 et 54 ans. Concernant le profil social, les cadres et personnes ayant fait des études supérieures sont majoritaires parmi les pratiquants de voile.

42% des clubs sont localisés dans le cœur de la région (Paris et départements de petite couronne), en premier lieu à Paris (le plus souvent sans que l'activité soit pratiquée dans la région). Le département de grande couronne accueillant le plus grand nombre de club est les Yvelines (21 clubs) puis l'Essonne (15 clubs).

Répartition des clubs par département



Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Meos 2015

L'appareil de formation

Sur les 5 dernières années, 62 personnes ont obtenu un diplôme du ministère des sports avec une mention voile en Île-de-France, essentiellement des BPJEPS. Au total, 948 personnes ont été diplômées sur cette spécialité en France. Ce sont surtout les régions du littoral (Aquitaine, Bretagne, PACA) et de l'outre-mer qui ont l'offre de formation la plus développée.

En moyenne, 158 personnes sont diplômées chaque année avec une spécialité voile dont 10 en Île-de-France.

Les formations du Ministère des Sports spécialisés sur la voile 2010-2015

	Île-de-France	France	Part de l'Île-de-France (%)
BPJEPS	56	790	7
DEJEPS	6	54	11
DESJEPS	0	18	0
BEES 1	0	67	0
BEES 2	0	19	0
Total	62	948	6.5

Source : DRJSCS Île-de-France 2010-2015

Depuis 2008, il existe également un CQP (contrat de qualification professionnelle) assistant moniteur de voile. 2 091 CQP ont été délivrés en 2014 et 2015 dont 172 à des personnes résidant en Île-de-France.

Le potentiel francilien de professionnels diplômés

Des données nouvellement traitées par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Pôle ressources national des sports de nature fournissent des informations sur les qualifications détenues par les éducateurs sportifs ayant déclaré leur activité en Île-de-France. Les éducateurs sportifs doivent se déclarer pour obtenir une carte professionnelle, nécessaire pour exercer leur métier. La détention d'une carte professionnelle est valable cinq ans.

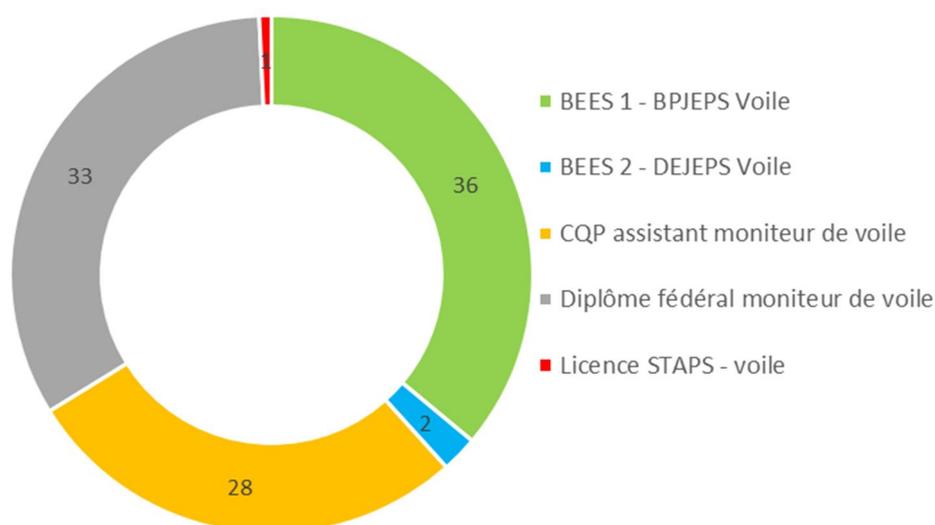
Les données fournies ici concernent des éducateurs qui se sont à un moment de leur carrière déclarés en Île-de-France mais n'y exercent peut-être plus aujourd'hui tandis que des éducateurs ayant obtenu leur carte professionnelle dans une autre région peuvent travailler en Île-de-France. D'autre part, les éducateurs sportifs sont nombreux à détenir plusieurs diplômes, parfois dans différentes spécialités sans qu'il soit possible de connaître celle(s) qu'ils encadrent effectivement. Les données fournies illustrent donc plus un potentiel d'emplois que l'emploi effectif francilien dans la voile.

Parmi les 17 031 éducateurs ayant déclaré leur activité en Île-de-France, 133 ont déclaré détenir une qualification avec la spécialité voile. 14% de ces éducateurs déclarés sont des femmes. 42% ont moins de 30 ans, 28% entre 30 et 40 ans et 30% ont plus de 40 ans.

36% d'entre eux ont comme plus haut niveau de diplôme obtenu un BEES 1 ou BJEPS voile. ¼ des éducateurs ayant une spécialité voile ont uniquement un CQP, 21% uniquement un diplôme fédéral. Les double cursus (différents diplômes ou dans différentes disciplines) concernent 26% des professionnels déclarés. Il s'agit notamment de personnes ayant aussi un diplôme du ministère des Sports dans une autre discipline ou de personnes détenant une qualification fédérale et un diplôme de la filière STAPS.

Au regard de l'ensemble des éducateurs sportifs toutes spécialités confondues, la proportion des CQP et diplôme fédéral est nettement plus élevée (10% de l'ensemble des professionnels pour 61% des éducateurs de voile).

Répartition des éducateurs selon le plus haut niveau de diplôme obtenu



Prise en compte du plus haut niveau de diplôme obtenu, en privilégiant les diplômes du ministère des Sports lorsque l'éducateur détient plusieurs diplômes

Source : DRJSCS Île-de-France, fichier EAPS des éducateurs sportifs déclarés, avril 2015 - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Meos) et Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN)

Principaux résultats de l'enquête menée en 2016 auprès des clubs de sports nautiques franciliens

20 clubs proposant l'activité voile ont répondu à l'enquête ce qui équivaut à un taux de réponse de 23%. Les informations fournies ci-dessous ne sont donc pas totalement représentatives de l'ensemble des clubs franciliens mais fournissent des informations sur un échantillon de 20 clubs.

Informations sur l'activité des clubs

Seul un club répondant n'a pas de lieu de pratique en Île-de-France. 8 clubs indiquent des lieux de pratique sur une seule commune. Les 12 autres ont différents lieux de pratique au sein de la région. 6 clubs répondants indiquent comme un des lieux de pratique une île de loisirs ou parc interdépartemental. 7 clubs indiquent également des lieux de pratique en dehors de l'Île-de-France mobilisant l'encadrement et/ou le matériel du club et concernant 460 pratiquants par an.

Les 3/4 des clubs répondants accueillent en plus de pratiquants licenciés réguliers des pratiquants non licenciés.

7 clubs accueillent des groupes scolaires plusieurs fois par mois, 1 club de plus en accueille moins souvent. 5 de ces clubs accueillent également plusieurs fois par mois des groupes des centres de loisirs, 3 clubs le font moins fréquemment.

5 clubs accueillent des groupes de personnes en situation de handicap plusieurs fois par mois auxquels se rajoutent 4 clubs le proposant moins fréquemment.

Informations sur le fonctionnement des clubs

Les 20 clubs sont des associations. 8 clubs fonctionnent entre 6 et 10 mois dans l'année (4 de 6 à 8 mois).

Les budgets annuels des 20 clubs répondants varient de 2 500 à 230 000 euros.

Le budget médian est de 30 000 euros (la moitié des clubs fonctionnent avec plus, la moitié avec moins).

Sur les 15 clubs ayant renseigné le type de ressources, la part des subventions publiques varie de 2% à 67% du budget annuel (en lien avec les projets et types de publics accueillis dans les clubs).

Le nombre de bénévoles investis dans les clubs varie de 4 à plus de 100 bénévoles selon la taille du club. Pour la moitié des clubs, le fonctionnement est assuré par moins de 15 bénévoles. En ne considérant que les bénévoles réguliers, leur nombre varie de 3 à 25 selon les clubs.

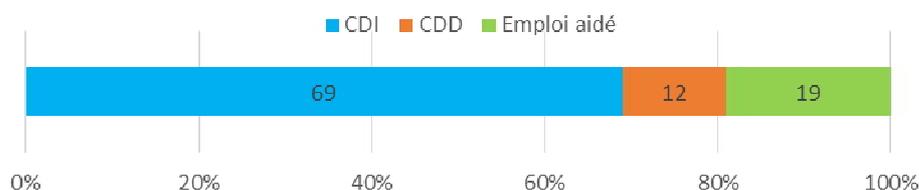
Informations sur l'emploi

9 clubs sur 20 n'ont pas recours à l'emploi. L'encadrement de la pratique est alors uniquement assuré par des bénévoles, de 1 à 12 bénévoles réguliers selon les clubs. Parmi ces clubs, 2 clubs ont été employeurs au cours des 10 dernières années mais ont cessé le recours à l'emploi du fait du coût financier.

Les 11 clubs employeurs font appel à 29 personnes. 1 club a recours à 13 emplois à lui seul. Dans les autres clubs, entre 1 et 3 professionnels rémunérés interviennent. Les informations sur les caractéristiques des emplois ont été fournies pour 25 emplois.

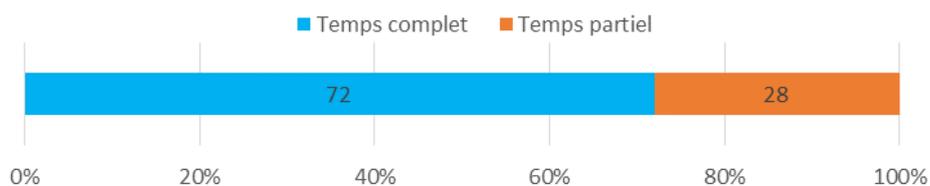
Répartition des emplois selon leurs caractéristiques (%) – informations concernant 25 emplois

Type de contrat de travail



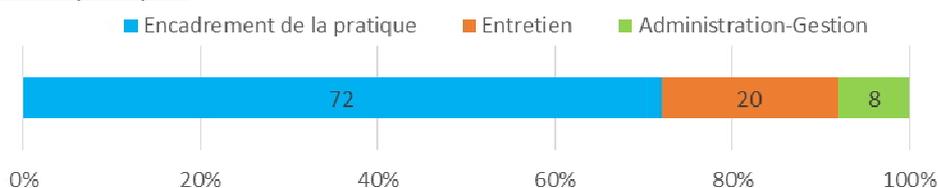
Seul le plus gros club employeur (13 emplois) a recours au CDD.

Temps de travail



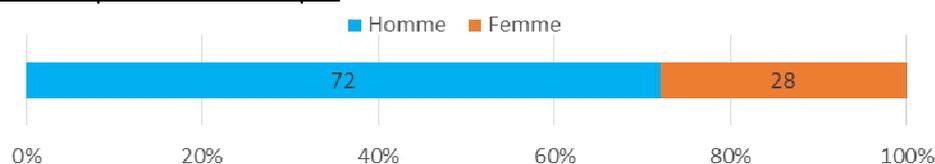
Les contrats à temps partiel concernent majoritairement des temps de travail très courts (moins de 5 heures par semaine) notamment dans le plus gros club employeur.

Activité principale

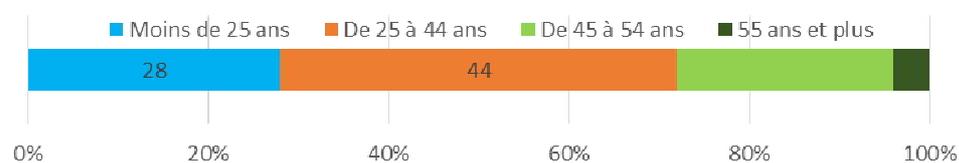


Dans les petits clubs, dans la moitié des cas, l'activité d'encadrement est couplée à une autre activité (entretien ou administration).

Sexe des personnes en emploi

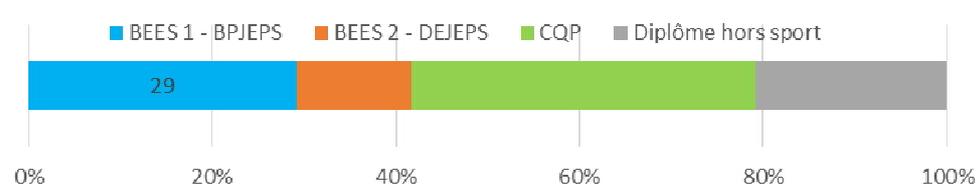


Tranche d'âge des personnes en emploi



Les personnes de moins de 25 ans travaillent toutes chez le plus gros club employeur.

Plus haut niveau de diplôme obtenu



L'ensemble des personnes ayant un CQP travaille chez le plus gros club employeur.

Informations sur les besoins en formation

Sur les 11 clubs employeurs, 5 ont des salariés ayant suivi une formation au cours des 3 dernières années. Ces formations ont concerné 8 salariés. Elles ont porté sur l'acquisition de diplômes du ministère des sports (2), la formation de formateur (2), l'accueil de public spécifique, l'informatique, la comptabilité. Seul le plus gros club employeur a eu recours à l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) pour être accompagné sur ses actions de formation.

Besoins en formation pour les 3 prochaines années concernant à la fois les salariés et les bénévoles

Type de formation	Nombre de personnes concernées
Acquisition diplômes DEJEPS - DESJEPS	7
Acquisition diplômes BPJEPS	8
Autres qualifications permettant l'encadrement de la pratique	23
Administration-gestion	6
Sécurité	14
Formation en lien avec l'accueil de publics spécifiques	6
Autres	7

Informations sur les mouvements de personnels et les freins à l'embauche

Au cours des 3 dernières années, 5 postes d'encadrement en CDI ont été créés concernant 2 clubs. Au cours de la même période, 3 remplacements de poste en CDI ont été également eu lieu ainsi que le recrutement de 24 personnes en CDD (quasi-exclusivement dans le plus gros club employeur).

Pour les deux années à venir, 2 créations de postes en CDI pour l'encadrement de la pratique sont envisagées dans des clubs déjà employeurs. Le plus gros club employeur estime qu'il va recourir à 10 CDD pour les deux prochaines années.

Sur les 14 clubs ayant fourni des indications sur les principaux freins au recrutement de salariés, 10 clubs évoquent comme frein principal les capacités financières insuffisantes pour embaucher

Parmi les autres freins, 3 clubs indiquent les difficultés d'encadrement de salarié par des bénévoles (manque de temps et/ou de compétences) et 3 autres des éléments liés aux conditions de travail (difficiles ou rémunération insuffisante, difficultés d'accès au logement)

Le plus gros employeur indique comme second frein le manque de diplômé

Les commentaires libres laissés par les clubs

Clubs non employeurs

- La section voile est essentiellement une section de compétition en habitable en mer. Il y a aussi quelques pratiquants loisirs croisière.
- Cette association n'a pas de subvention et vit des cotisations payées par ses membres. Elle n'a pas les moyens financiers pour embaucher. Les besoins en formation sont importants mais par manque de temps et d'argent pour aider les bénévoles, c'est difficile de les motiver. Une aide financière serait la bienvenue.
- Le formulaire n'est pas adapté à notre structure, en effet nous pratiquons essentiellement en mer le week-end, en entraînement ou en compétition. Il nous manque des encadrants sportifs pour certains week-ends. Des problèmes de gestion sont également récurrents dans le suivi des activités, paiement, relances,...

Clubs employeurs

- Notre Club ne fonctionne qu'avec des bénévoles (excepté nos gardiens à temps partiels, employés à plein temps par ailleurs et logés dans la maison de gardiens du Club)
- Nous sommes une base de pratiquants avant tout croisière
- Comment optimiser les moyens et les ressources entre clubs en Île-de-France

IRDS

Département autonome de l'IAU île-de-France 

(33) 1 77 49 78 60

15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15

www.irds-idf.fr

